

# Quelles sont les peines pour mineurs et qu'est-ce que le suivi pénal des mineurs ?

-Informations à l'attention des mineurs et de leurs tuteurs



# Cette brochure d'information est publiée par le Secrétariat des services de médiation.

#### Septembre 2024



Le Service national de médiation (Konfliktrådet) doit lire cette brochure informative avec toiafin de t'expliquer les peines pour mineurs (ungdomsstraff) et le suivi pénal des mineurs (ungdomsoppfølging).

Une copie de la brochure te sera remise après l'audience

Tu trouveras davantage d'informations sur le site www.konfliktraadet.no

## 1. QUELLES SONT LES PEINES POUR MINEURS FT QU'EST-CE QUE LE SUIVI PÉNAL DES MINEURS ?

Les peines pour mineurs et le suivi pénal des mineurs sont des sanctions pénales qui s'adressent spécifiquement aux mineurs.

Les peines pour mineurs sont décidées par le tribunal et peuvent durer de quatre mois à deux ans (exceptionnellement jusqu'à trois ans).

Le suivi pénal des mineurs est décidé par le ministère public et peut durer de quatre mois à un an. Tu dois dire « Oui » pour indiquer que tu consens au suivi pénal.

Le choix de la sanction pénale ainsi que la durée de la sanction dépendent, entre autres, de la gravité de l'infraction. Les sanctions pénales prévoient toutes ta participation à la définition d'un programme pour mineur (ungdomsplan) comportant des mesures que tu dois appliquer pendant la durée de la peine, et ton suivi par une équipe de suivi (oppfølgingsteam).

Durant l'application de la peine, nous te parlerons de l'infraction et tu pourras, entre autres, rencontrer la ou les personnes envers lesquelles tu as agi illégalement, si elles souhaitent te rencontrer lors d'une audience dite réparatrice (gjenopprettende møte).

Les peines pour mineurs et le suivi pénal des mineurs ont pour objectif de t'aider à faire les changements nécessaires dans ta vie, à assumer tes responsabilités par rapport aux actes que tu as commis et à ce que nous puissions, ensemble, réussir à inverser la tendance afin que ton avenir soit positif. Tu dois être motivé(e) et prêt(e) à fournir des efforts, mais le coordinateur pénal pour mineur (ungdomskoordinatoren) et l'équipe de suivi seront également à tes côtés et te soutiendront dans les moments où ta motivation viendrait à faiblir.

L'objectif est que tu ne commettes pas de nouvelles infractions à la loi.



Que penses-tu de tout cela? As-tu des questions?

# 2. PRÉPARATION

Pour être en mesure d'établir un bon programme pour mineur, nous devons faire connaissance avec toi. C'est pourquoi nous allons parler avec toi pour savoir comment tu te sens, de quel type de vie tu as envie, ce qu'il faut faire pour que tu n'enfreignes pas la loi et ce que, toi, tu peux faire pour atteindre cet objectif. Quelles sont les choses pour lesquelles tu as besoin d'aide ? Qui peut t'aider ? Quelles sont les personnes importantes dans ta vie ? Nous allons également parler avec des personnes qui te connaissent afin de déterminer les mesures à inscrire dans ton programme pour mineur. Et nous allons discuter avec toi pour décider des personnes qui doivent faire partie de ton équipe de suivi.

# 3. DÉMARRAGE

L'application de la peine commence par une réunion de définition du programme pour mineur lors de laquelle toi et le coordinateur pénal pour mineur établissez le programme pour mineur en collaboration avec l'équipe de suivi. Ce programme doit contenir les mesures que tu dois appliquer pendant la durée de la peine.

Le Service national de médiation commencera aussi son travail pour choisir les personnes qu'il peut être opportun d'inclure dans les audiences dites réparatrices.



Que penses-tu de tout cela? As-tu des questions?



## 4. PROGRAMME POUR MINEUR ET ÉQUIPE DE SUIVI PÉNAL

Le programme pour mineur définit ce que tu dois faire dans ton quotidien. Les mesures contenues dans le programme ont pour objectif de t'empêcher de commettre d'autres infractions à l'avenir. Tu participes à l'élaboration du programme. Tu peux être accompagné(e) d'un avocat lors de la définition du programme pour mineur.

Si tu n'es pas d'accord avec le contenu du programme, tu peux faire appel devant le Service national de médiation dans un délai de trois semaines après la réunion de définition du programme pour mineur (ungdomsplanmøtet). Ton recours sera alors examiné par le Secrétariat des services de médiation. Tu as le droit de bénéficier de l'aide d'un avocat pour cette démarche.

Tu trouveras ci-dessous des exemples de mesures figurant dans un programme pour mineur.

# PROGRAMME POUR MINEUR DE HENRIK PARTIE 1 – RÉSUMÉ

Dans le cadre de ma peine pour mineurs, je dois appliquer les mesures ci-dessous :		
Mesure 1	Aller à l'école	
Mesure 2	Avoir des entretiens au Centre norvégien de psychiatrie pour enfants et adolescents (BUP)	
Mesure 3	Avoir des entretiens avec l'agent de police Marte Lillekroken	
Mesure 4	Ne pas prendre de substances illicites, me soumettre à des tests de dépistage et m'entretenir avec un conseiller spécialisé en toxicomanie	
Mesure 5	Jouer au football	
Mesure 6	Rentrer à la maison au plus tard à 22h00 en semaine et à 23h30 le week-end	



Toutes les mesures sont décrites plus en détails dans le programme pour mineur. Voici un exemple de mesure.

#### **PARTIE 3 - MESURES**

Résumé du programme pour mineur de Henrik : que doit-il faire ?

CONDITION DE BASE : NE PAS COMMETTRE DE NOUVELLE INFRACTION À LA LOI			
Mesure 3	Entretien avec la police :		
Action	Henrik doit s'entretenir avec Marte Lillekroken un mardi sur deux à 15h, à moins qu'un autre horaire ait été convenu. Ils évoqueront, entre autres, comment faire pour éviter que Henrik se retrouve dans des situations qui peuvent l'entraîner à nouveau vers la criminalité.		
Lieu	À la station de police de Hamar ou bien dans un autre lieu convenu entre eux.		
Durée	Début : 01.08.2024	Fin: 01.08.2025	
Finalité	Que Henrik se tienne à distance de tout environnement néfaste et qu'il obtienne de l'aide pour ne pas commettre de nouvelles infractions.		
Responsabilité du suivi			
Qui effectue le	Nom:	Rôle/lieu de travail : agent de	
suivi?	Marte Lillekroken	police, poste de police de Hamar	
Ce qui a été convenu spécifiquement	Marte envoie un SMS de rappel à Henrik la veille de leur rendez-vous.		

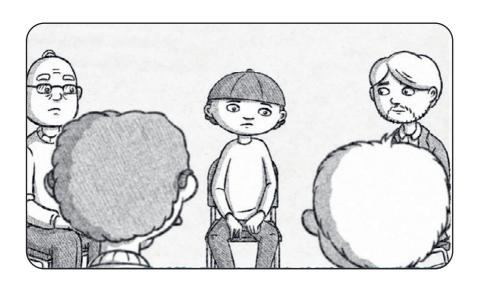
**L'équipe de suivi pénal** te suivra pendant toute la durée de ta peine. L'équipe est composée de plusieurs personnes chargées de faire respecter les mesures inscrites



dans le programme pour mineur, ainsi que d'autres personnes de soutien.

Elle peut comprendre des personnes issues de ta famille, de la police, de l'administration pénitentiaire (kriminalomsorgen), de ton école, du service de protection de l'enfance (barnevernet), du service de santé publique (helsevesenet) ainsi que d'autres personnes ayant une

importance dans ta vie, comme un entraîneur sportif, un voisin ou un ami de la famille. Si tu es sanctionné(e) par une peine pour mineurs, des membres de la police et de l'administration pénitentiaire feront toujours partie de l'équipe de suivi pénal.



# 5. PROCÉDURE ET AUDIENCE DITES RÉPARATRICES

Le Service national de médiation fera en sorte que tu puisses assister à une audience dite réparatrice avec la ou les victimes de l'infraction que tu as commise, s'il est possible de l'organiser. Rechercher la réparation signifie réparer, dans toute la mesure du possible, les dommages et les torts causés.

Lors de l'audience dite réparatrice, vous pourrez évoquer les faits ensemble, échanger sur vos ressentis après les faits et dire ce qui est important pour vous à l'avenir.

D'autres personnes que la victime directe de l'infraction peuvent également avoir été touchées et avoir besoin d'une audience dite réparatrice avec toi. Et tu peux également ressentir le besoin de parler franchement avec d'autres personnes encore. Avec le coordinateur pénal pour mineur, tu peux trouver les personnes avec lesquelles tu as besoin d'organiser une audience dite réparatrice.

Une partie importante de l'application de la peine consistant à assumer la responsabilité de tes propres actes, tu dois, de toute façon, parler de l'infraction que tu as commise avec le coordinateur pénal pour mineur ou les membres de l'équipe de suivi.

#### 6. PARTAGE D'INFORMATIONS

Pour purger la peine pour mineurs ou effectuer le suivi pénal pour mineurs, tu dois dire « Oui » (donner ton consentement) au partage d'informations confidentielles te concernant avec l'équipe de suivi pénal et le groupe de coordination du Service national de médiation (le KOG). Ton consentement vaut pour le partage d'informations avant et pendant l'application de la peine. Seuls les renseignements importants pour l'application de ta peine peuvent être partagés.

Le KOG comprend des représentants de la police, du ministère public (procureur de police/politiadvokaten), du service national de médiation et de l'administration pénitentiaire. Parfois, des représentants du service de santé publique, du service de protection de l'enfance et d'autres services peuvent également en faire partie. Le KOG partage des informations à ton sujet afin de déterminer si tu dois faire l'objet d'une peine pour mineurs ou d'un suivi pénal pour mineurs. En cas de besoin, le KOG peut aussi donner des conseils au coordinateur pénal pour mineur pendant que tu purges ta peine.

L'équipe de suivi pénal partage des informations à ton sujet pour être en mesure de te soutenir et de contrôler que tu appliques bien les mesures prévues dans le programme pour mineur pendant l'application de la peine.



Que penses-tu de tout cela? As-tu des guestions?



#### 7. QUE VA-T-ON EXIGER DE TOI?

Tu dois faire ce qui est convenu dans le programme pour mineur. L'important, c'est que tu respectes tous les accords passés, que tu te présentes à tous les rendez-vous et que tu appliques les mesures en collaborant avec ton équipe de suivi pénal.

#### Tu dois

- apporter ta contribution à l'établissement du programme pour mineur et appliquer ce programme en collaboration avec ton équipe de suivi pénal;
- parler de l'infraction que tu as commise et assumer la responsabilité de tes actes;
- te présenter aux rendez-vous convenus aux dates, horaires et lieux indiqués pendant la période d'application de ta peine;
- fournir un certificat médical si tu es malade.

#### Tu ne dois pas

- commettre de nouveaux délits pendant la période d'application de ta peine ;
- te présenter sous l'influence d'alcool ou de drogues aux rendez-vous avec l'équipe de suivi pénal ou à une autre audience, ou pour effectuer toute autre mesure définie par le programme pour mineur. S'il y a un doute concernant ton état lors d'un rendez-vous ou d'une audience, on pourra te demander de te soumettre à un test de dépistage;
- partir en voyage à l'étranger pendant la durée d'application de ta peine.
   Dans certains cas, le coordinateur pénal pour mineur pourra néanmoins te donner une autorisation. Il te faudra en faire la demande suffisamment à l'avance :
- menacer les personnes qui prennent part à l'application de ta peine, ni avoir une influence néfaste sur ton entourage.



# 8. QUE SE PASSE-T-IL SI TU NE RESPECTES PAS TES OBLIGATIONS ?

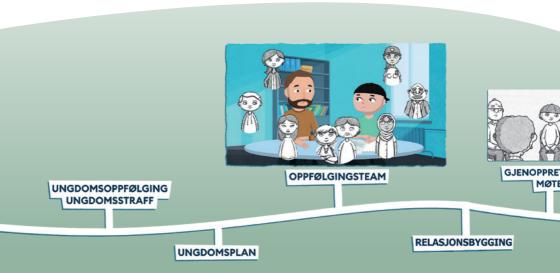
Si tu enfreins le programme pour mineur ou tes autres obligations, les sanctions suivantes te seront appliquées :

- avertissement verbal
- entretien suite à la violation du programme

Le Service national de médiation peut également ajouter des mesures plus sévères à ton programme afin que

- tu ne puisses pas te rendre dans certains endroits;
- tu ne puisses pas rencontrer certaines personnes;
- tu ne puisses pas prendre de l'alcool ou des drogues et sois obligé(e) de faire des tests de dépistage;
- tu sois obligé(e) d'avoir des entretiens avec la police, l'administration pénitentiaire ou d'autres membres de l'équipe de suivi pénal;
- tu sois obligé(e) de te présenter à la police, à l'administration pénitentiaire ou au Service national de médiation.

En cas de peine pour mineurs, le tribunal peut décider de t'interdire de te rendre dans certains endroits, de t'obliger à rentrer à la maison à des heures déterminées ou de t'interdire d'avoir des contacts avec certaines personnes. De telles mesures seront mises en œuvre avec un contrôle électronique (bracelet électronique).



Une nouvelle violation peut également conduire à l'arrêt du programme d'application de la peine au sein du Service national de médiation. Si la sanction consiste en un suivi pénal pour mineurs, le ministère public examinera de nouveau ton dossier. Si la sanction consiste en une peine pour mineurs, la conséquence pourrait être que le tribunal décide que tu doives purger tout ou partie de la peine de prison ou que la peine pour mineurs soit transformée en peine d'intérêt général (samfunnsstraff) ou en peine de prison avec sursis (betinget fengsel).

Si tu commets une nouvelle infraction à la loi avant que l'application de ta peine ne soit terminée, c'est au ministère public que revient la décision quant à l'application de ta peine actuelle.

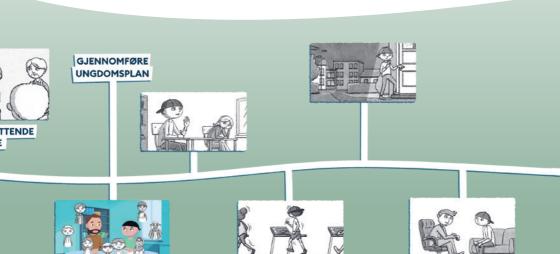


### Que penses-tu de tout cela? As-tu des questions?

Les informations communiquées dans cette brochure sont issues des lois citées ci-dessous : Peine pour mineurs : chapitre 8 a du code pénal (straffeloven)

Suivi pénal pour mineurs : article 71 a, deuxième paragraphe, du code de procédure pénale (straffeprosessloven)

Application de la peine : chapitre 4 de la loi sur le Service national de médiation Défenseur : article 96, troisième paragraphe, article 99 et article 100, deuxième paragraphe, du code de procédure pénale





Sekretariatet for konfliktrådene Mariboes gate 13, 0183 Oslo

www.konfliktraadet.no